

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTCALM  
CADASTRE DU QUÉBEC  
LOTS : UNE PARTIE DES LOTS 4 081 632, 4 081 649 ET 4 081 655

DESCRIPTION TECHNIQUE

Dossier S-16 912-32

DÉSIGNATION DU BIEN-FONDS

Les parcelles sont désignées sous une partie des lots 4 081 632, 4 081 649 et 4 081 655, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montcalm et montrée au plan ci-joint et sa désignation se lit comme suit :

Une partie du lot 4 081 632 (1-2-3-4-5-6-7-8-1)

Borné :

Vers le nord-est	par une partie du lot 4 081 649
Vers l'est et le nord-est	par une partie du lot 4 081 632
Vers le sud-ouest	par le lot 4 083 183 (chemin des Amis)
Vers l'ouest	par le lot 4 081 648

Partant du point de départ « 1 » lequel est situé à l'extrême coin sud du lot 4 081 648; De là, dans une direction nord le long d'un gisement de 14°29'04" sur une distance de 68,77 mètres jusqu'au point « 2 »; De là, dans une direction sud-est le long d'un gisement de 132°35'40" sur une distance de 9,10 mètres jusqu'au point « 3 »; De là, dans une direction sud le long d'un gisement de 194°29'04" sur une distance de 11,23 mètres jusqu'au point « 4 »; De là, dans une direction sud le long d'un gisement de 190°34'58" sur une distance de 11,25 mètres jusqu'au point « 5 »; De là, dans une direction sud le long d'un gisement de 194°02'33" sur une distance de 39,84 mètres jusqu'au point « 6 »; De là, dans une direction sud-est sur une distance de 9,37 mètres suivant un arc de cercle de 9,00 mètres de rayon jusqu'au point « 7 »; De là, dans une direction sud-est le long d'un gisement de 134°24'39" sur une distance de 4,34 mètres jusqu'au point « 8 »; De là, dans une direction nord-ouest le long d'un gisement de 308°23'51" sur une distance de 19,00 mètres jusqu'au point de départ « 1 ».

Contenant une superficie de 605,3 mètres carrés.

**Une partie du lot 4 081 649 (2-9-10-11-12-3-2)**

**Borné :**

Vers le nord-est par une partie du lot 4 081 655  
 Vers le sud-est et l'est par une partie du lot 4 081 649  
 Vers le sud-ouest par une partie du lot 4 081 632  
 Vers l'ouest et le nord-ouest par une partie du lot 4 081 649

Partant du point de départ « 2 » lequel est situé sur la ligne de division des lots 4 081 649 et 4 081 648 à une distance de 10,26 mètres au nord-ouest de l'extrême coin sud dudit lot 4 081 649; De là, dans une direction nord le long d'un gisement de 14°29'04" sur une distance de 16,51 mètres jusqu'au point « 9 »; De là, dans une direction nord-est le long d'un gisement de 27°50'12" sur une distance de 18,60 mètres jusqu'au point « 10 »; De là, dans une direction sud-est le long d'un gisement de 136°17'08" sur une distance de 9,64 mètres jusqu'au point « 11 »; De là, dans une direction sud-ouest le long d'un gisement de 207°50'12" sur une distance de 19,32 mètres jusqu'au point « 12 »; De là, dans une direction sud le long d'un gisement de 194°29'04" sur une distance de 15,01 mètres jusqu'au point « 3 »; De là, dans une direction nord-ouest le long d'un gisement de 312°35'40" sur une distance de 9,10 mètres jusqu'au point de départ « 2 ».

Contenant une superficie de 299,9 mètres carrés.

**Une partie du lot 4 081 655 (10-13-14-15-16-11-10)**

**Borné :**

Vers le nord-est par le lot 4 081 641  
 Vers le sud-est par une partie du lot 4 081 655  
 Vers le sud-ouest par une partie du lot 4 081 649  
 Vers le nord-ouest par une partie du lot 4 081 655

Partant du point de départ « 10 » lequel est situé sur la ligne de division des lots 4 081 655 et 4 081 649 à une distance de 19,30 mètres au nord-ouest de l'extrême coin sud dudit lot 4 081 655; De là, dans une direction nord-est le long d'un gisement de 27°50'12" sur une distance de 11,39 mètres jusqu'au point « 13 »; De là, dans une direction nord-est le long d'un gisement de 35°52'43" sur une distance de 19,96 mètres jusqu'au point « 14 »; De là, dans une direction sud-est le long d'un gisement de 136°17'46" sur une distance de 9,30 mètres jusqu'au point « 15 »; De là, dans une direction sud-ouest le long d'un gisement de 215°52'43" sur une

distance de 17,64 mètres jusqu'au point « 16 »; De là, dans une direction sud-ouest le long d'un gisement de 207°50'12" sur une distance de 13,80 mètres jusqu'au point « 11 »; De là, dans une direction nord-ouest le long d'un gisement de 136°17'08" sur une distance de 9,64 mètres jusqu'au point de départ « 10 ».

Contenant une superficie de 287,1 mètres carrés.

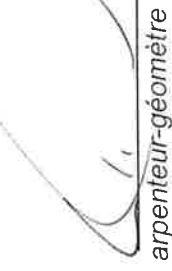
Les dimensions données dans la présente description et sur le plan ci-joint sont en mètres.

PRÉPARÉ À LAVAL, ce dix-huitième jour du mois de mars deux mille quatorze (18 mars 2014) sous le numéro 30 877 de mes minutes.



Alain Thiffault  
arpenteur-géomètre

Copie certifiée conforme le:.....  
10 AVR. 2014

  
arpenteur-géomètre